

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle)—Les affaires extérieures—Les intentions des États-Unis au sujet de la base aérienne de Goose Bay; l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé—La montée des frais médicaux—Les mesures envisagées; l'honorable député d'Assiniboia (M. Knight)—Les grains—L'accès aux élévateurs de l'Ouest.

• (1700)

[Français]

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le 1^{er} mai, la Chambre revient maintenant à l'appel des motions.

[Traduction]

La Chambre revient maintenant à l'appel des motions. Le ministre du Revenu national (M. Gray).

AFFAIRES COURANTES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

EXPOSÉ DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant annoncer à la Chambre la décision du Gouvernement de soumettre à un examen les prises de contrôle étrangères d'entreprises canadiennes. Je désire également déposer un document de fond sur l'investissement étranger en général. Afin qu'on puisse voir immédiatement les dispositions législatives que le gouvernement entend prendre, je déposerai également un projet de bill absolument identique au projet de loi qui sera officiellement présenté cette semaine.

Bien que le Canada ait généralement bien accueilli l'investissement étranger, nous avons adopté, au cours des années, un certain nombre de mesures destinées à favoriser et à protéger l'intérêt national. Des lois ont limité l'investissement étranger dans les banques et dans d'autres institutions financières clés. Nos moyens de diffusion, nos journaux et nos périodiques sont assujettis à des lois particulières qui permettent de les garder effectivement entre des mains canadiennes. Au cours de la dernière décennie, nous avons établi des lignes de conduite volontaires de bon comportement des entreprises étrangères établies au Canada. Le présent Gouvernement a aussi créé la Société de développement du Canada afin d'aider au développement et au maintien d'entreprises solides sous contrôle canadien. La réforme fiscale de l'an dernier comportait plusieurs dispositions délibérément conçues pour encourager les Canadiens à investir chez eux plutôt qu'à l'étranger et pour favoriser la croissance des entreprises sous contrôle canadien. Le Gouvernement a en outre annoncé ses intentions en ce qui concerne la production et le commerce de l'uranium.

[M. Orlikow.]

Nous allons maintenant demander au Parlement d'ajouter une nouvelle mesure importante à cette politique. Les compagnies étrangères qui tentent d'effectuer le rachat ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes existantes dépassant une certaine taille devront démontrer que cette acquisition apporte des avantages appréciables pour le Canada. Le Gouvernement présente un projet de loi destiné à instituer un mécanisme d'examen sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). D'une façon générale, l'objectif visé consiste à examiner les propositions de prises de contrôle d'entreprises canadiennes, à approuver celles qui, tout compte fait, apporteront des avantages appréciables pour le Canada, à négocier avec l'acquéreur éventuel dans les cas où l'on peut raisonnablement prévoir qu'il apportera une plus grande contribution au développement du Canada, et à refuser d'autoriser les prises de contrôle qui n'apporteraient aucun avantage appréciable pour le Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. M. Gray: Monsieur le président, l'investissement étranger a joué un rôle important dans le développement du Canada, mais il a entraîné des coûts aussi bien que des avantages. Si les Canadiens ne s'entendent pas sur l'estimation des coûts et avantages de l'investissement étranger direct, ils sont certainement d'accord pour dire que l'investissement étranger devrait, à long terme, favoriser les intérêts de leur pays.

[Traduction]

Les prises de contrôle constituent la forme d'investissement étranger la moins propre à ajouter des avantages appréciables à l'économie canadienne. L'étendue du contrôle étranger dans un certain nombre d'industries au Canada est assez vaste pour que le Gouvernement et les Canadiens en général se soucient de l'acquisition d'autres entreprises canadiennes. Si les prises de contrôle étrangères n'entraînaient que des problèmes, il serait assez simple de régler la question: il suffirait de les interdire toutes. Mais les prises de contrôle peuvent être avantageuses pour le Canada. C'est pourquoi le Gouvernement est convaincu qu'en tant que politique générale, un mécanisme d'examen est préférable à d'autres solutions, comme la désignation d'autres secteurs clés ou les participations canadiennes obligatoires. Il est bien entendu que cette décision ne nous fait pas écarter entièrement la possibilité d'avoir recours à d'autres solutions, si le besoin s'en fait sentir plus tard.

[Français]

Un mécanisme d'examen des prises de contrôle est plus souple, car il permet de tenir compte à la fois des coûts et des avantages d'une acquisition par des étrangers. Il fournirait une occasion de négocier des avantages plus étendus pour le Canada et d'accroître le niveau de l'activité économique au Canada. La plupart des autres pays industrialisés, même ceux où l'appartenance et le contrôle étrangers ne sont pas aussi élevés, ont institué un mécanisme d'un genre ou d'un autre, qui leur permet de veiller à ce que les prises de contrôle étrangères soient conformes à leurs intérêts nationaux. Notre mécanisme d'examen sera connu du milieu international des affaires et des investisseurs.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, en vue de préciser les intentions du Gouvernement, je vais maintenant décrire brièvement le mécanisme d'examen et la façon dont il sera administré.